

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA BRESSE
(Vosges)

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU, PAR EXTRAIT

de la Séance ordinaire du lundi 11 Mai 2015

Nombre effectif et légal des membres du Conseil Municipal..	27
Nombre des membres en exercice actuellement	27
Nombre des membres présents à la séance	23
Nombre des membres ayant signé la délibération	23 (+ 4 procurations)

=====

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRESSE, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni sur convocation du 5 mai 2015 et sous la présidence de Monsieur le Maire, en session ordinaire.

Etaient présents :

M. Hubert ARNOULD, Maire - Mme Maryvonne CROUVEZIER, 1^{ère} Adjointe -
M. Jérôme MATHIEU, 2^{ème} Adjoint - M. Raymond MARCHAL, 4^{ème} Adjoint -
Mme Alejandrina DUCRET, 5^{ème} Adjointe - M. Jean-François POIROT, 6^{ème} Adjoint -
Mme Elisabeth BONNOT, 7^{ème} Adjointe - M. Loïc POIROT, 8^{ème} adjoint -
Mme Christelle AMET - M. Aurélien ANTOINE - M. Jean-Baptiste MOUGEL -
M. Ludovic CLAUDEL - Mme Alexandra CROUVIZIER - Mme Chloé LEDUC -
Mme Nelly LEJEUNE - Mme Magali MARION - Mme Liliane MENGIN -
Mme Fabienne MOREL - Mme Laëtitia MOUNOT - M. Patrice PROST -
Mme Nadia RABANT - M. Nicolas REMY - M. François VERRIER.

Excusés :

- Mme Geneviève DEMANGE ayant donné procuration de vote à Mme Maryvonne CROUVEZIER
- M. Laurent FLEURETTE ayant donné procuration de vote à M. François VERRIER
- Mme Francine GAILLET ayant donné procuration de vote à Mme Liliane MENGIN
- Mme Claudine VINCENT-VIRY ayant donné procuration de vote à Mme Nadia RABANT.

Le Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20 h.

Mlle Chloé LEDUC est désignée comme secrétaire de séance.
Elle procède à l'appel.

Le Maire précise que l'absence de M. Laurent FLEURETTE faite suite au décès accidentel tragique de son frère à l'âge de 53 ans. Il lui a adressé, au nom du Conseil Municipal, une carte et tient à renouveler publiquement ses condoléances à toute la famille, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Observations sur le procès-verbal de la précédente séance du 30 mars 2015 :

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le procès verbal de sa précédente séance du 30 mars 2015.

ADMINISTRATION GENERALE :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation qui lui a été attribuée :

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER ET CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE, FONDS ARTISANAUX ET BAUX COMMERCIAUX

Le Maire signale qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption à l'occasion des cessions suivantes :

DATE	SECTION	N°	ADRESSE
24/03/2015	AC	5 ; 6	33 Rue du Dr Lapierre
26/03/2015	AP	948	4 Chemin du Breuil
26/03/2015	BC	568	32 Chemin du Pré des Gouttes
26/03/2015	AZ	491	15 Chemin de Bramont
26/03/2015	AK	112	17 Rue François Claudel
08/04/2015	AW	325/918	50 Route du Chajoux
08/04/2015	AC	288	14 Rue de Bellevue
08/04/2015	AE	75/431	119 Rue du Hohneck
08/04/2015	AC	563/566	Chemin du Pré Georges
08/04/2015	AC	564/566	Chemin du Pré Georges
21/04/2015	AB	881	7B Rue du Chevreuil Blanc
21/04/2015	BC	617	16 Chemin du Nol
21/04/2015	BC	583	59 Route de Vologne
21/04/2015	AC	268	9 Rue du Planot Paris

➤ MARCHES

Le Maire signale avoir conclu les marchés à procédure adaptée suivants :

N° Décision et date	Objet du Marché	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
32 du 3.04.2015	Enfouissements réseaux secs Rue Lucien Vincent-Viry	SAS PONTIGGIA	66 289.50 €	79 547.40
33 du 3.04.2015	Curage canal La Vertbruche	SA RICHERT	44 780.00 €	53 736.00
34 du 3.04.2015	Voirie 2015 Gravillonnage monocouche Reprofilage partiel aux enrobés à chaud	SAS TRB SA COLAS Est	Mini TTC : 48 000.00 39 960.00	Maxi TTC : 138 000.00 105 600.00

➤ BAUX et CONVENTIONS

Le Maire signale avoir conclu les baux suivants :

N° Décision et date	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
25 du 1.04.2015	Renouvellement bail agricole Haut du Raindé (9 ans)	EARL du Rondfaing	78.55 €/ an (9 ans)	
26 du 1.04.2015	Avenant au bail agricole du 23.4.2007 (Intégration B2 151, 152 et 153 (9 ans)	M. DEYBACH Roger	436.15 €/an (9 ans)	
30 du 3.04.2015	Avenant à la convention du 26.04.2010 portant occupation d'un site de communication électronique sur le domaine privé forestier de la commune – Changement de titulaire	La société INFRACOS se substitue à BOUYGUES TELECOM	/	
31 du 3.04.2015	Avenant à la convention du 15.06.2010 portant occupation d'un site de communication électronique sur le domaine privé forestier de la commune – Changement de titulaire	La société INFRACOS se substitue à SFR	/	
35 du 8.04.2015	Convention d'autorisation d'occupation de terrain communal pour l'implantation d'un Point de Raccordement Mutualisé sur la parcelle AM 1185 (temporaire, révocable) pour permettre le développement du haut débit 4G par Orange	Conseil Départemental 88	A titre gratuit	
37du 10.04.2015	Transfert de bail agricole La Courbe	De M. Mickaël POIROT à Mme Céline POIROT	/	

Mme Liliane MENGIN demande des précisions sur l'avenant au bail de M. DEYBACH.

M. Raymond MARCHAL répond qu'il s'agit d'intégrer dans le bail des parcelles qui ont toujours été exploitées par M. Deybach père qui les déclaraient déjà dans le cadre de la PAC mais qui n'étaient pas incluses dans le bail, comme évoqué lors de la Commission Terrains. Les parcelles concernées sont situées près de l'auberge et ne représentent qu'une toute petite partie du bail alloué.

➤ CONCESSIONS AU CIMETIERE

Le Maire signale avoir conclu les délivrances ou renouvellements de concessions suivants au cimetière :

N° décision	Objet	Titulaire	Durée
27	Renouvellement concession B7	Mme INVERNIZZI Denise	15 ans
28	Délivrance concession D25	Mme HOLVECK Mariette	15 ans
29	Renouvellement concession B6	Mme POIROT née ANTOINE Marie-Thérèse	15 ans
38	Délivrance de concession D24	Mme GRANDEMENGE Geneviève	15 ans
39	Renouvellement concession 2Est	Mme PERRIN née ZOTTA Reine	15 ans
41	Délivrance concession E01	M. DURAND Hubert	15 ans
42	Renouvellement concession 020 Est	Mme DIDIERLAURENT Simone	15 ans
43	Renouvellement Concession 249 Est	Indivision MICLO	15 ans
44	Renouvellement concession 248 Est	Mme HUMBERTCLAUDE Claire	15 ans

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu de ces décisions.

FINANCES :

1 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS ET AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe aux finances, qui rappelle que les demandes de subvention déposées au titre de l'exercice 2015 ont été examinées en commission finances le 28 avril 2015.

Elle rappelle que l'examen des demandes a été guidé par les principes suivants :

- soutenir et encourager le tissu associatif et scolaire dans ses initiatives et ses activités
- maintenir un niveau de subvention respectant le cadre budgétaire fixé au budget prévisionnel.
- étudier de façon approfondie la trésorerie des associations en relation avec leur activité et les investissements qu'elles engagent.

Elle propose l'attribution des subventions pour l'exercice 2015 suivant le tableau étudié à cette réunion, qui était joint en annexe 1 au rapport de présentation adressé en même temps que l'invitation à la présente séance, et dont elle donne lecture :

Cpte C G	ASSOCIATIONS	Proposition 2015	2015 exceptionnelle	total 2015
6574	ADMR	2 530 €		2 530 €
	AITHEX	2 880 €		2 880 €
	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 020 €		2 020 €
	** APEL	100 €		100 €
	ASSOC. SPORT ET SANTE DES Htes-VOSGES (ASSHV)	200 €		200 €
	CHORALE "La Boîte à Chansons"	3 500 €	1 000 €	4 500 €
	CLUB DE MUSCULATION	240 €		240 €
	CLUB DE SCRABBLE LA BRESSE ²	100 €		100 €
	CLUB VOSGIEN	2 000 €		2 000 €
	COMITE DE JUMELAGE MENAKA	4 350 €		4 350 €
	FESTIVAL DE SCRABBLE	1 000 €	1 000 €	2 000 €
	FOYER DE SKI NORDIQUE	1 500 €		1 500 €
	GASPC <i>Quote part attribué selon effectif</i>	40 283 €		40 283 €
	GROUPEMENT DES AGRICULTEURS	7 211 €		7 211 €

		HAUTES VOSGES ORIENTATION	840 €	160 €	1 000 €
		IRWEGO Enduro VTT	1 000 €		1 000 €
		JARDINIERS DE LA BRESSE	100 €		100 €
	**	JUSTOCORPS	150 €		150 €
		LA BRESSAUDE	45 000 €		45 000 €
		LEGION VOSGIENNE	300 €		300 €
		LES P'TITS AMIS DE OUI-OUI	45 000 €		45 000 €
	**	LYCEE DE MIRECOURT (gestion de l'espace)	900 €		900 €
		MAISON DU GRANIT	570 €		570 €
		MAISON FAMILIALE SAULXURES	110 €		110 €
	M	<i>Fonct.</i>	12 100 €		12 100 €
		<i>fond aide</i>	2 430 €		2 430 €
	L	<i>point info jeune (PIJ)</i>	1 860 €		1 860 €
		<i>fonctionnement ludothèque</i>	8 500 €		8 500 €
	C	<i>chantier jeunes</i>	1 000 €		1 000 €
		<i>fonds d action jeunesse</i>	1 200 €		1 200 €
		<i>multi media</i>	3 000 €		3 000 €
		<i>st nicolas</i>	1 000 €		1 000 €
		<i>cinema</i>	4 000 €	1 682 €	5 682 €
		<i>journees etudes vosgiennes</i>	0 €		0 €
		<i>festival images et voyages</i>	1 500 €		1 500 €
		<i>crea jeunes (1 ans s/2)</i>		3 000 €	3 000 €
		<i>échange jeunes Durbuy</i>	500 €		500 €
		<i>concours photo+création atelier</i>	0 €		0 €
		<i>Part salaire Directeur</i>	7 692 €		7 692 €
		subv. Exceptionnelle aide struct. de 15 à 20 000€			0 €
		S/TOTAL MLC	44 782 €	4 682 €	49 464 €
		MEDAILLES MILITAIRES	100 €		100 €
		ONAC (bleuet)	150 €		150 €
		ORCHESTRE D'HARMONIE JEANNE D'ARC	4 700 €		4 700 €
		PREVENTION ROUTIERE	50 €		50 €
	**	RESONANCE FM	2 500 €		2 500 €
		SOUVENIR FRANCAIS	300 €		300 €
		STANISLAS ECHECS /open d echecs	500 €		500 €
		TELETHON	800 €		800 €
		UNC AFN	300 €		300 €
	**	UNSS	500 €		500 €
6574		S/TOTAL ASSOCIATIONS	216 566 €	6 842 €	223 408 €
		DEMANDES SPECIFIQUES			
		OGEC	72 500 €		72 500 €
		CANTINE ST LAURENT	20 000 €		20 000 €
		PARTICIP. POSTE DIRECTEUR MLC	*0 €		0 €
		M.N.T.	12 000 €		12 000 €
6574		TOTAL SUBVENTIONS compte 6574	321 066 €	6 842 €	327 908 €

* Règlement direct au FONJEP par compte 62878 "remboursement frais à d autres organismes" et non subvention.

Quelques précisions sont données par Le Maire, notamment :

- La différence de 1000 € par rapport à l'an dernier pour la chorale « la boîte à chansons » vient du fait du non versement en 2014 de la somme de 1000 €, faute de justificatifs.
- Une subvention supplémentaire est allouée au Club Vosgien pour le travail effectué sur les sentiers tout au long de l'année.
- Une subvention exceptionnelle est attribuée au Festival de scrabble à l'occasion du 30ème anniversaire.
- La crèche les P'tits Amis de Oui-Oui reçoit la même subvention qu'en 2014 ; l'an passé, elle a été attribuée en 2 fois.
- Pour l'activité cinéma de la MLC, la demande de rehausseurs pour enfants fera l'objet d'une commande directe de la commune.
- En ce qui concerne Résonance FM, en réponse à la demande de précision de M. Patrice PROST, il est rappelé qu'une subvention exceptionnelle avait été versée en 2014 suite à des difficultés rencontrées en cours d'année et que le montant attribué cette année est le montant qui était alloué habituellement auparavant.

Mme Nadia RABANT demande si toutes les demandes habituelles sont reçues.

Mme CROUVEZIER répond qu'il en manque quelques unes (Voir ** dans tableau) pour lesquelles une provision est prise en compte mais elles ne seront versées que s'il y a demande. Elle précise, qu'à la demande de la Chambre régionale des Comptes, un document unique est en cours d'élaboration, qui sera désormais adressé aux associations qui sollicitent des subventions.

Il figurera notamment sur le site internet de la ville.

Mme CROUVEZIER rappelle les autres subventions de fonctionnement :

AUTRES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
65736	Animations		5 600 €	5 600 €
	CCAS		20 000 €	20 000 €
	total Compte 65736		25 600 €	25 600 €
65737	OTL		160 000 €	5 000 €
	total Compte 65737			165 000 €
65738	Subventions scolaires Voir détail ci-dessous		10 000 €	10 000 €
	total Compte 65738		10 000 €	10 000 €
65737	OTL		160 000 €	5 000 €
	total Compte 65737			165 000 €

Elle détaille ensuite les subventions scolaires :

ECOLE S	Coût Chiffré	SUBVENTION	Observations
ECOLE S PRIMAIRE ET MATERNELLE			
Ecole maternelle « La Tourterelle »			
Voyage à Wesslering (3classes, 2bus)	640,00 €	320,00 €	
Ecole Publique du Centre			
Sortie à Nancy (CM2)	495,00 €	247,50 €	
Sortie à Nancy (CP/CE1)	495,00 €	247,50 €	
Classe de CM1 - Voyage à Paris	8 575,00 €	3 430,00 €	
S/Total	10 205,00 €	4 245,00 €	

Ecole Saint-Laurent			
Sortie à Nancy (PS/GS/MS)	576,80 €	288,40 €	
Mini séjour à Fresse (GS-CP)			
-Transport	230,00 €	115,00 €	
Séjour 27€/enfant	891,00 €	356,40 €	
Sortie à Verdun (CE2-CM1-CM2)	663,30 €	331,65 €	
S/Total	2 361,10 €	1 091,45 €	
Sous-total Ecoles primaires et maternelles	12 566,10 €	5 336,45 €	
COLLEGES			
Collège Saint-Laurent			
Séjour linguistique Espagne du 01 au 06/06/15 (4è et 3è)	430€/élève	432,00 €	Dotation forfaitaire de : 16 euros par élève bressaud soit : 27 X 16 €
Marché de Noël Fribourg (de la 6è à la 3è)	11€/élève		
Voyage à Grand (6è)	520,00 €		
Chatel sur Moselle (5è)	340,00 €		
Nancy musée des Beaux-Arts			
Nancy Est Républicain			
S/total		432,00 €	
Collège Les Boudières			
Remiremont - Forum métiers (3è)		2 544,00 €	dotation forfaitaire de 16 euros par élève bressaud, soit : 159 x16 €
Struthof (3è)	435,00 €		
Ferme Saichy (6è)	580,00 €		
Col de Menufosse (5è)	536,00 €		
Freiburg (5è)	130,00 €		
Mirecourt (6è)	225,00 €		
Angleterre (4è)	1 878,00 €		
Chatel - Musée départemental (5è)	223,00 €		
Rotenbach (Col de Menufosse (6è)	900,00 €		
Lac des Corbeaux (6è)	300,00 €		
Base de Loisirs de Saulxures	600,00 €		
Strasbourg - Kehl	222,00 €		
s/total		2 544,00 €	
Sous-total des collèges		2 976,00 €	
ETABLISSEMENTS EXTERIEURS			
CLIS Voyage classe découverte	280€/élève (2 élèves)	224,00 €	
Lycées - pour élèves bressauds - estimation		500,00 €	
Service de psychologie scolaire		500,00 €	
Sous-total Etablissements extérieurs		1 224,00 €	
Total subventions scolaires		9 536,45 €	

Le total des subventions scolaires est arrêté à 9 536,45 € mais une enveloppe de 10 000 € est retenue dans le cas où de nouvelles demandes parviendraient prochainement.

Mme Nadia RABANT rappelle qu'une demande exceptionnelle de l'Orchestre d'Harmonie a été déposée pour l'acquisition d'un piano numérique d'une valeur de l'ordre de 2 300 €.

Mme Crouvezier répond qu'elle n'a pas de précision à ce sujet, notamment sur une participation éventuelle du Département, mais qu'elle suivra bien entendu ce dossier.

Mme Liliane MENGIN ajoute que la chorale a dû avoir une subvention au début de sa création pour un tel instrument. A vérifier.

M. Nicolas REMY fait remarquer que toutes les associations n'ont pas besoin d'une subvention et que leur adresser un courrier avec formulaire risque de les inciter à faire une demande.

Mme CROUVEZIER répond qu'un article pourra être inséré dans le bulletin municipal et que le formulaire sera adressé aux associations qui déposent une demande de subvention.

Il est rappelé que le vote est effectué selon le principe général : Abstention des élus qui font partie d'une association ou de son conseil d'administration pour le versement d'une subvention à ladite association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (27 voix pour), approuve l'attribution des subventions ci-dessus, sauf celle attribuée au Lycée de Mirecourt qui enregistre l'abstention de M. Jérôme MATHIEU (26 voix pour et 1 abstention).

2 - MODIFICATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR

Le Maire donne la parole à M. Loïc POIROT, adjoint chargé du tourisme, qui expose que la loi de finances 2015 a modifié les conditions de perception de la taxe de séjour. L'assiette des tarifs plancher et plafond est élargie ainsi que les différentes catégories d'hébergement soumises à la taxe de séjour, avec notamment les aires de camping cars et les chambres d'hôtes clairement désignées dans le barème légal.

En fonction de ces éléments il est proposé de modifier les tarifs comme suit :

Classement	Hôtel			Meublés et établissements équivalents			Camping		Chambre d'hôtes	
	Tarif actuel	Nouveau tarif	Avec la taxe départementale	Tarif actuel	Nouveau tarif	Avec la taxe départementale	Tarif actuel Sans changement	Avec la taxe départementale	Nouveau tarif	Avec la taxe départementale
Non classé Sans étoile	0.40 €	0.55 €	0.60 €	0.40 €	0.55 €	0.60 €	0.20 €	0.22 €	0.75 €	0.82 €
1*	0.65 €	0.75 €	0.82 €	0.65 €	0.75 €	0.82 €	0.20 €	0.22 €	0.75 €	0.82 €
2**	0.90 €	0.90 €	1.00 €	0.85 €	0.90 €	1.00 €	0.20 €	0.22 €	0.75 €	0.82 €
3***	1.00 €	1.00 €	1.10 €	1.00 €	1.00 €	1.10 €	0.55 €	0.60 €	0.75 €	0.82 €
4****	1.18 €	1.18 €	1.30 €	1.30 €	1.18 €	1.30 €	0.55 €	0.60 €	0.75 €	0.82 €
5*****	1.50 €	1.50 €	1.65 €	1.50 €	1.50 €	1.65 €	0.55 €	0.60 €	0.75 €	0.82 €

Pour les aires de stationnement de camping cars, il est proposé d'appliquer une taxe forfaitaire à la nuitée et par véhicule, quel que soit le nombre de personnes. Elle pourrait être fixée à 1.09 € / nuit soit 1.20 €/ nuit avec la taxe départementale.

La taxe de séjour sur la base des barèmes ci-dessus pourra être prélevée par l'Office de tourisme et loisirs -Service de la centrale de réservation.

Après accord des propriétaires d'hébergement, l'Office de tourisme et loisirs collectera par voie électronique et en ligne au moment de la réservation le produit de la taxe de séjour.

Le régime des exonérations a également été modifié :

Seraient dorénavant exonérées de taxe de séjour les personnes suivantes :

- Les mineurs de – de 18 ans

- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier

- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal pourrait déterminer (Sans objet à ce jour).

Pour les établissements non classés ou en cours de classement, le tarif appliqué serait celui correspondant au niveau de qualité du label obtenu par la structure et selon la grille tarifaire « Meublés et établissements équivalents ».

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la date d'application de ces nouveaux tarifs au 1^{er} décembre 2015, compte tenu que des contrats de location ont déjà été signés sur la base du tarif actuel pour cet été.

Les nouveaux tarifs ont été étudiés en tenant compte des tarifs des communes touristiques voisines. Certaines n'ayant pas encore revu leurs tarifs, un réajustement sera possible pour le 1^{er} juin 2016.

M. Ludovic CLAUDEL fait remarquer que les handicapés ne sont plus exonérés.

Mme Liliane MENGIN demande si, en ce qui concerne les camping-cars, il s'agit seulement de ceux qui stationnent dans les endroits appropriés. M. Loïc POIROT répond par l'affirmative et précise que pour taxer tous les camping-cars il faudrait partir en chasse....

Mme Liliane MENGIN demande si les rentrées d'argent de cette taxe se font bien.

M. Loïc POIROT répond que la commune de La Bresse est toujours reconnue comme une commune qui perçoit bien la taxe de séjour. Un gros travail est effectué à ce niveau à l'Office du Tourisme notamment par comparaisons et croisements de documents pour ceux qui adhèrent à l'OT.

Le Maire ajoute que la taxe reste malgré tout perçue sur déclaration et que, de ce fait, elle ne sera jamais perçue à 100 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs de taxe de séjour proposés ci-dessus et décide de leur mise en application au 1^{er} décembre 2015.

3. CESSION DU VEHICULE TREEMME

Le Maire donne la parole à M. Jérôme MATHIEU qui rappelle que la Commune de LA BRESSE a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule de marque UNIMOG équipé pour le déneigement et le débroussaillage auprès du garage Paul KROELY VI 54 de Ludres. Il est prévu que ce dernier reprenne l'ancien engin TREEMME.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession de l'engin TREEMME pour une valeur de 57 600 €.

Il précise que l'UNIMOG qui a assuré le déneigement cet hiver était un véhicule en prêt suite à des problèmes de délai de livraison du nouveau véhicule. Celui-ci n'est pas encore arrivé mais on a pu tester son efficacité cet hiver grâce au véhicule prêté.

Le Treemme a encore tourné cet hiver, notamment pour le turbinage ; de ce fait on a bénéficié d'un véhicule supplémentaire.

Les services font le forcing pour que l'Unimog neuf arrive pour la campagne de débroussaillage.

Il rappelle que l'investissement est de 300 000 €, reprise déduite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reprise de l'engin Treemme par les Ets Paul KROELY de Ludres au prix de 57 600 €.

MARCHES PUBLICS

4 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION LORRAINE POUR LA DEFINITION ET CONCEPTION D'UN SENTIER DE DECOUVERTE DU PAYSAGE INDUSTRIEL

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe aux finances, qui expose que, à l'initiative de l'entreprise Tissus Gisèle et du Club Vosgien, la commune souhaite apporter son soutien technique et financier à un projet de sentier de découverte du paysage industriel, visant à valoriser l'histoire et l'avenir de l'industrie textile, en parcourant les traces visibles dans le paysage des activités économiques passées et présentes sur le territoire de La Bresse et de la vallée de la Haute-Moselotte.

Sous le pilotage du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, une étude doit être engagée avec pour objectif d'établir des propositions concrètes et chiffrées, en vue de la mise en forme de ce sentier d'interprétation des paysages à travers la thématique du textile.

Plus précisément, cette étude permettra de déterminer un scénario et un fil conducteur, de définir les publics prioritaires et de préciser le ou les parcours adaptés aux publics.
Son coût est estimé à 10 000,00 € TTC.

La Commune peut escompter une subvention de la Région Lorraine à hauteur de 50 % du montant TTC, dans le cadre du Programme d'actions 2015 du PNRBV.

Il est à noter que des acteurs économiques (Tissus Gisèle), touristiques (OTL de La Bresse et syndicat des accompagnateurs en montagne) et culturels (musée textile de Ventron, Racines bressaudes et société d'histoire locale du Pays de Remiremont) seront mobilisés sur ce projet pour proposer un produit touristique en adéquation avec les attentes des touristes et visiteurs.

Une convention de partenariat entre la Région, la Commune et le PNRBV interviendra afin de contractualiser les actions à mener (information et obligation de publicité de l'aide régionale et du partenariat, soutien technique du PNRBV, modalités de versement de l'aide...).

Le Conseil Municipal est donc invité à solliciter auprès de la Région Lorraine une demande de subvention pour la définition et conception d'un sentier découverte du paysage industriel de La Bresse, à travers la thématique du textile et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Région et le PNRBV.

Le Maire ajoute que c'est un dossier qui est en cours depuis pas mal de temps et que le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges l'a pris en mains pour organiser un produit touristique qui serait diffusé par l'Office du Tourisme.

Il ajoute que ce sentier est déjà balisé et qu'il s'agit de le promouvoir.

Le Parc des Ballons a trouvé un financement possible par la Région Lorraine mais c'est la commune, maître d'ouvrage qui doit solliciter la subvention.

M. Nicolas REMY demande s'il s'agit d'un financement participatif des différents acteurs ou si c'est la commune qui prend tout en charge.

Le Maire répond que le sujet est à étudier pour ce qui concerne les investissements ultérieurs. La commune est maître d'ouvrage mais il s'agit pour l'instant de savoir comment procéder pour que ce sentier soit accessible au plus grand nombre et corresponde au label Famille Plus.

Mme Liliane MENGIN souligne que les Ets Torrent ont aussi le label Vosges Terre Textile et demande si ce dernier est aussi partenaire. Le Maire le confirme.

Mme Liliane MENGIN demande si les Tissus Gisèle participeront aussi au financement des travaux. Le Maire répond que ce point sera vu ultérieurement, compte tenu que dans l'immédiat il ne s'agit que de l'étude qui dira combien de panneaux il faut mettre en place, les brochures à éditer, les différents supports de promotion qui sont nécessaires...

M. François VERRIER ajoute qu'il faut initier le parc aux différents problèmes.

Mme Liliane MENGIN rappelle que pour le premier parcours de Lispach, la commune était à l'initiative du projet et qu'ensuite le Parc s'est rattaché.

Le Maire dit que c'est un peu le même projet.

M. Raymond MARCHAL ajoute que c'est la communauté de communes qui a pris en mains le second projet de Lispach.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention de la Région Lorraine pour la définition et la conception d'un projet de sentier de découverte du paysage industriel.

5 - ADHESION DE LA COMMUNE DE LA BRESSE AU GROUPEMENT DE COMMANDES « BOIS-ENERGIE 2015 » DU PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLEES

Le Maire donne la parole à Mme Maryvonne CROUVEZIER, Adjointe aux finances, qui expose qu'à l'initiative du Pays de Remiremont et de ses vallées, les communes de La Bresse, Fresse-sur-Moselle et Cornimont envisagent de s'associer de nouveau, afin de grouper l'achat et la livraison de plaquettes forestières de bois déchiqueté, destinées à alimenter leurs installations de chauffage au bois.

Il s'agit donc aujourd'hui de poursuivre cette expérience intercommunale de groupement d'achat, et ce pour la prochaine saison de chauffe (septembre 2015 – août 2016).

A cet effet, un groupement de commandes doit être de nouveau constitué, qui aura donc pour objet de permettre à notre commune, pour ce qui la concerne, de passer ensuite, avec le ou les titulaires proposé(s) à l'issue d'une procédure groupée, le marché consistant en l'achat et la livraison de plaquettes forestières de bois déchiqueté à la hauteur de nos besoins propres.

Un coordonnateur de ce groupement (non défini à ce jour) sera chargé d'organiser et assurer la gestion en commun de la procédure de passation du marché afférent à cette opération, au nom et pour le compte de l'ensemble des adhérents.

Chaque commune pourra ensuite passer, avec le ou les co-contractant(s) proposé(s) à l'issue de cette procédure, un marché individuel à la hauteur de ses propres besoins, de même qu'elle en assurera ensuite le suivi et le contrôle de la bonne exécution.

Conformément à l'article 8 du Code des marchés publics, une convention constitutive du groupement sera signée avec l'ensemble des autres communes adhérentes.

En application de l'article 9 de la convention, il convient de désigner, parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres, un représentant titulaire et un suppléant pour faire partie de la commission consultative chargée d'émettre un avis sur le choix de l'attributaire du marché.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer afin d'autoriser l'adhésion de la Commune au groupement de commandes « bois-énergie 2015 », d'accepter le coordonnateur de ce groupement, d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention et de désigner un représentant titulaire et un suppléant de la commission consultative, le Maire proposant de nommer à cet effet la présidente de la commission d'appel d'offre, Mme Crouvezier, comme membre titulaire et M. Jérôme Mathieu comme suppléant de la commission consultative.

Mme Crouvezier précise qu'on repart pour un an et non deux ans comme auparavant.

Mme Liliane MENGIN demande quelle est la quote-part d'achat pour ce marché.

Mme Crouvezier répond que la consommation est de 700 t dont 522 tonnes d'auto-provisionnement au 30 avril.

Mme Liliane MENGIN souligne qu'il y a eu une période difficile pour la mise au point de la chaudière bois, d'où moins de consommation de bois et plus du fuel...

Mme Crouvezier précise que, suite à la réunion du jeudi 7 mai, la commune de La Bresse serait coordonnateur du groupement, comme l'an dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la Commune au groupement de commandes « bois-énergie 2015 », accepte d'être coordonnateur de ce groupement, approuve les termes de la convention constitutive du groupement, autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention et désigne Mme Maryvonne CROUVEZIER comme représentante titulaire et M. Jérôme MATHIEU comme suppléant de la commission consultative.

RESSOURCES HUMAINES

6 - AUTORISATION D'ADHESION -A TERME D'ECHEANCE- AU NOUVEAU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE (REORGANISE) PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DES VOSGES DE LA F. P. T.

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, adjointe chargée des ressources humaines, qui rappelle que, par délibération en date du 16 mai 2011, le Conseil Municipal avait autorisé la Commune à adhérer au service de médecine professionnelle placé auprès du Centre de Gestion des Vosges de la Fonction Publique Territoriale.

La convention de médecine préventive liant le Centre de Gestion et la Mutualité Sociale Agricole (M. S. A.) étant arrivée à son terme le 31/12/14 et des départs récents de médecins du travail ayant conduit le Centre de Gestion à revoir les modalités de surveillance médicale des agents, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la nouvelle convention mise en place par le Centre, dorénavant basée sur une pluridisciplinarité de l'équipe de santé au travail qui peut, en terme de nouvelle organisation, se résumer comme suit :

- Médecin du travail de la MSA pour les agents soumis à visite médicale particulière (90€/agent)
- Infirmier de santé au travail du Centre de Gestion pour le suivi médical des autres agents – sous l'autorité du médecin du travail- (45 €/agent)
- Psychologue du travail (en renfort) pour les situations à risque psycho-social,
- Ergonome (possibilité d'interventions en matière d'analyse des situations de travail à risque)

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le nouveau projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive maintenu par le Centre de Gestion sur la base de cette nouvelle organisation (dont copie était jointe en annexe n° 2 au rapport de présentation), laquelle a pris effet au 01/01/15, avec possibilité de renouvellement annuel (sauf cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties) par tacite reconduction, et à autoriser le Maire à la signer.

Le Maire précise qu'à partir du 1er janvier les visites médicales, obligatoires tous les deux ans, peuvent être faites par des infirmier(e)s. Si un problème particulier est signalé une nouvelle visite est effectuée par un médecin du travail.

Mme Liliane MENGIN demande où auront lieu les visites.

Mme Elisabeth BONNOT répond qu'elles se feront à La Bresse, point positif.

Mme Liliane MENGIN demande si un infirmier de la Maison de Retraite serait habilité à faire ces visites.

Mme BONNOT répond qu'il faut sûrement être agréé par le Centre de Gestion.

M. Jean-François POIROT ajoute que ce ne serait sûrement pas très normal qu'un infirmier puisse assurer la visite médicale des agents de son service.

M. CUNY, Directeur Général des Services, précise qu'il pourrait effectivement être concevable que la commune embauche son propre infirmier ou médecin du travail, comme le font certaines entreprises privées.

Mme Liliane MENGIN demande si les tarifs ont changé.

Mme BONNOT répond qu'ils ont légèrement augmenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'adhésion au service de médecine préventive maintenu par le Centre de Gestion sur la base de cette nouvelle organisation (dont copie était annexée au rapport de présentation), laquelle a pris effet au 01/01/15, et autorise le Maire à la signer.

7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS EXTENSION A 20 H/SEMAINE DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE POLYVALENT D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET, ACTUELLEMENT A 14 H/S (SERVICE SCOLAIRE/ENTRETIEN BATIMENTS)

Le Maire donne la parole à Mme Elisabeth BONNOT, qui expose que, compte tenu des besoins en terme de nettoyage des nouveaux bâtiments ainsi qu'en matière d'encadrement des enfants au sein des T. A. P. (Temps d'Activités Périscolaires), il est proposé de transformer un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet (actuellement à 14 h/semaine) en un poste à 20 heures/semaine.

Cette question a été présentée au Comité Technique lors de sa séance du 26 mars dernier et a reçu un avis favorable tant de la part du Collège agents que de la part du Collège élus.

Le Maire précise qu'il s'agit juste d'une augmentation du temps de service d'un agent et Mme BONNOT ajoute que cela est dû principalement aux tâches supplémentaires de ménage, notamment à l'ex. MLC et à l'encadrement supplémentaire nécessité par les nouvelles activités périscolaires.

M. Patrice PROST demande à ce sujet si la MLC a été contactée pour le 2^{ème} trimestre 2015.

Mme Alexandrine DUCRET répond que le programme a été établi pour toute l'année scolaire.

La MLC a des tarifs plus chers et prend beaucoup moins d'enfants par groupe, ce qui aurait obligé à développer d'autres activités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la transformation d'un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet (actuellement à 14 h/semaine) en un poste à 20 heures/semaine.

FORETS – PATRIMOINE

8 - FORET – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE L'EXERCICE 2016

Le Maire donne la parole à M. Raymond MARCHAL, Adjoint chargé de la forêt, qui rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement forestier, soumet au Conseil Municipal la proposition d'état d'assiette 2016 élaborée par les services de l'ONF en date du 30 mars 2015.

Conformément au plan d'aménagement, l'Office National des Forêts propose d'inscrire les coupes suivantes à l'état d'assiette 2016 : parcelles 115, 117, 118, 122, 126, 163, 166, 167, 18, 182, 186, 43, 52, 68, 69, 70.

Par dérogation, il est proposé l'inscription par anticipation des parcelles 41/76 suite à l'analyse actualisée de la gestion, au regard de la cohérence des exploitations sur le secteur et l'ajournement à 2017 de la parcelle 155.

Il invite le Conseil Municipal à approuver la proposition de l'ONF et à autoriser Le Maire à signer tout document relatif au suivi de cet état.

M. MARCHAL précise que la parcelle 41 J se situe à côté de l'ancien tremplin (plantation plus jeune à éclaircir), la parcelle 41 se trouve sur le site de l'ancien tremplin (emprise pour le futur), la parcelle 76 est au Nol (emprise pour relier la parcelle 77, continuité de courue) la parcelle 155, à côté de l'ancien tremplin, constituée de bois jeunes, est ajournée pour le moment.

Il ajoute qu'environ 14 000 m³ de bois sont exploités chaque année sur forêt communale. Le Maire ajoute qu'il s'agit ici du programme de l'ONF pour 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **adopte l'assiette des coupes pour 2016 selon proposition en date du 30 mars 2015,**
- **demande à l'Office National des Forêts d'inscrire les coupes suivantes à l'état d'assiette 2016, conformément au plan d'aménagement : parcelles 115 / 117 / 118 / 122 / 126 / 163 / 166 / 167 / 18 / 182 / 186 / 43 / 52 / 68 / 69 / 70.**
- **demande l'inscription par anticipation des parcelles 41 et 76 et d'ajourner à 2017 la parcelle 155,**
- **autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au suivi de cet état.**

URBANISME – TERRAINS

9 - URBANISME : EVOLUTION DU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME A COMPTER DU 1.07.2015 - ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 88

Le Maire donne la parole à M. Jean-François POIROT, Adjoint à l'urbanisme, qui expose que l'instruction des autorisations d'occupation du sol (ADS) (Permis de construire, déclaration préalable ...) a longtemps été assurée gratuitement par les services de l'Etat : service de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

La Loi ALUR (Accès au logement et l'urbanisme rénové) du 24 mars 2014 prévoit la fin de ce service au 1^{er} juillet 2015.

La commune de La Bresse est concernée par ce dispositif puisqu'elle appartient à une Communauté de communes de + de 10 000 habitants.

La configuration actuelle du service communal ne permet pas de procéder en interne à l'instruction de toutes les ADS.

L'Article R423-15 du Code de l'urbanisme prévoit la possibilité pour une commune de déléguer cette action.

Les contacts avec les différents organismes susceptibles de réaliser cette instruction pour notre compte ont permis de dégager la proposition de l'ATD (Agence Technique Départementale des Vosges : Etablissement public administratif départemental) qui était jointe en annexe n° 3 au rapport de synthèse adressé avec l'invitation à la présente séance, comme étant celle qui répondait le mieux à nos attentes et à nos besoins.

Le Maire soumet la proposition de l'ATD au Conseil Municipal et invite celui-ci :

- à décider de confier l'instruction des ADS à l'ATD aux conditions précisées dans la proposition de convention.
- à décider d'adhérer à ce effet à l'Agence Technique Départementale pour l'année 2015.
- à l'autoriser, ou son représentant, à signer avec l'ATD88 la convention destinée à fixer les modalités de l'instruction des ADS pour le compte de la commune de La Bresse ainsi que tous les actes administratifs émanant de cette adhésion et de cette convention.

Le Maire ajoute que l'instruction des demandes d'urbanisme continuera d'être assurée par la Direction Départementale des Territoires jusqu'au 30 juin 2015.

Il explique que confier ce travail à l'Agence Technique Départementale a semblé la solution la plus cohérente et la plus pertinente puisque l'ATD va reprendre une partie du personnel de la DDT qui assurait déjà cette instruction.

Cette solution ménage aussi l'avenir compte tenu des futurs périmètres de SCOT, pays et communautés de communes inconnus à ce jour.

L'intérêt de la solution de l'ATD est aussi d'offrir un service d'instruction « à la carte » compte tenu que la commune est en mesure d'instruire en interne les demandes d'autorisation les plus simples, ce que ne permettaient pas les autres solutions proposées.

En outre, l'adhésion est annuelle, alors que la proposition de la Communauté de Communes de Saint-Dié demandait un engagement de 3 ans par exemple.

Mme Liliane MENGIN demande si une réflexion a eu lieu au niveau de la communauté de communes. Le Maire confirme que, pour l'instant, la CCHMo n'a pas fait le choix de se doter d'un service d'instruction.

La commune de Gérardmer assure aussi des instructions d'urbanisme mais a répondu ne pas être en mesure d'instruire les nôtres, faute de moyens suffisants.

M. Nicolas REMY rappelle qu'une ligne budgétaire spécifique a été inscrite à ce sujet, pour couvrir les frais induits.

M. Raymond MARCHAL précise que la ville de CORNIMONT a choisi d'instruire elle-même ses autorisations d'urbanisme

M. Nicolas REMY demande ce qu'il nous manque pour en faire autant.

Le Maire répond que la commune ne dispose pas à ce jour de personnel en suffisance disposant des capacités d'expertise nécessaires.

M. Jean-François POIROT ajoute que la question s'est effectivement posée, que le diagnostic a été fait mais que ce n'était pas envisageable dans la configuration actuelle du service.

M. Jérôme MATHIEU ajoute que la commune dispose d'agents compétents mais déjà très occupés, et que si la commune voulait assurer ce travail, il faudrait renforcer l'équipe, ce qu'a fait par exemple la communauté de communes Terre de Granit.

M. Jérôme MATHIEU souligne qu'il s'agit clairement d'un nouveau transfert de charges des services de l'Etat vers les collectivités locales, les frais n'étant pas récupérés sur les demandeurs.

M. Nicolas REMY demande si le renouvellement nécessite une délibération tous les ans. M. Jean-François POIROT précise que l'article 12 de la convention prévoit la tacite reconduction, sauf dénonciation et que, par conséquent, il n'y a pas lieu d'en redélibérer chaque année.

Mme Nadia RABANT demande si au niveau prix, l'offre de la Communauté de Communes de Saint-Dié était bien placée.

Le Maire répond que c'était à peu près équivalent : une simulation faite aux STM sur la base du nombre de dossiers traités en 2014 laisse apparaître une différence de l'ordre de 130 € en faveur de la solution ATD, compte tenu que l'ATD permet les demandes à la carte, ce que ne fait pas la Communauté de Communes de Saint-Dié avec laquelle il faut en outre s'engager pour 3 ans, comme évoqué précédemment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de confier l'instruction des autorisations d'occupation du sol (ADS) à l'ATD aux conditions précisées dans la proposition de convention.

- décide d'adhérer à cet effet à l'Agence Technique Départementale pour l'année 2015.

- autorise le Maire, ou son représentant, à signer avec l'ATD 88 la convention destinée à fixer les modalités de l'instruction des ADS pour le compte de la commune de La Bresse ainsi que tous les actes administratifs émanant de cette adhésion et de cette convention

10 – DESAFFECTATION DES LOCAUX SCOLAIRES – ECOLE DU CHAJOUX

Le Maire donne la parole à M. Jean-François POIROT, Adjoint à l'urbanisme, qui rappelle que la Commune est propriétaire de l'ensemble immobilier sis 51 Route du Chajoux, parcelle AW 244. Il s'agit des anciens locaux affectés au service public scolaire « Ecole maternelle et primaire du Chajoux ».

A ce titre, et selon l'article L21111-1 du Code de la propriété des personnes publiques, ce bien fait partie intégrante du domaine public de la commune, et ce même si le service public de la commune n'est plus assuré dans ces locaux depuis 2008.

Afin de pouvoir disposer de ce bien dans son domaine privé, des procédures de désaffectation et de déclassement doivent être menées par le Conseil Municipal.

La désaffectation doit être prononcée avec un avis préalable du Préfet (article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il propose au Conseil Municipal de solliciter l'avis de M. le Préfet pour la désaffectation des locaux de l'Ecole du Chajoux et ainsi pouvoir à terme la déclasser du domaine public aux fins de cession.

Le Maire ajoute que cette opération n'a pas été faite en son temps et qu'elle est nécessaire pour pouvoir procéder à la vente des lieux. Cela a été fait pour l'Ecole du Neuf-Pré, mais pas pour le Chajoux.

M. Jean-Baptiste MOUGEL demande pour quelle raison cette demande n'a pas été faite.

Mme Liliane MENGIN répond que la municipalité précédente attendait d'avoir une proposition d'acquisition.

Le Maire précise que la désaffectation concerne tous les locaux scolaires, les logements n'étant pas concernés.

Mme Liliane MENGIN demande si des pistes existent pour une éventuelle cession.

M. Jean-François POIROT répond que c'est un peu en stand by pour l'instant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'avis de Monsieur le Préfet pour la désaffectation des locaux de l'école du Chajoux et ainsi pouvoir à terme désaffecter, déclasser du domaine public, aux fins de cession et autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à cette procédure.

QUESTIONS DIVERSES

1) Communication sur mise à l'enquête publique des demandes de jouissance de biens communaux suite à la tournée de la commission des terrains :

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la visite de la Commission des terrains du 11 avril 2015 sur les lieux, les demandes suivantes de jouissance de biens communaux seront mises à l'enquête publique du 1^{er} juin 2015 au 22 juin 2015 inclus. :

MICHEL Bruno 10 Route des Bouchaux

Terrain à usage de source

PERRIN Claude 18 Route des Bouchaux

Droit de passage pour ligne électrique (enfouissement)

CHENOT Jacques 26 Chemin du Pré des Gouttes

Terrain d'aisance

HECKMANN Thierry Chemin du Nol

Terrain pour ruchers

GAEC du Saichy Chemin du Nol

Terrain à usage de parc

CURIEN Rémi Route de Lispach

Terrain d'aisance

VAXELAIRE Gérald 15b Traverse de la Roche

Terrain d'aisance

POIROT Johan 11a Traverse de la Roche

Terrain d'aisance

Il précise qu'auparavant ces demandes faisaient l'objet d'une délibération, ce qui n'est plus nécessaire depuis qu'il a reçu délégation du Conseil Municipal par délibération du 9 février 2015, pour « décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

En outre, dans les délibérations précédentes sur le sujet, il était fait référence à l'arrêté de juin 1949 dont il apparaît qu'il est devenu obsolète et dénué de tout fondement juridique, notamment depuis la parution du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en 2006 qui régit désormais les occupations du Domaine Public. Aussi, après consultation des services juridiques de l'Association des Maires, il apparaît préférable de ne pas poursuivre cette procédure qui pourrait donner lieu à des recours. Le Conseil Municipal est donc simplement informé de la mise à l'enquête publique ; les accords d'occupation seront confirmés par des conventions qui donneront lieu à des décisions du Maire et dont il sera par conséquent rendu compte au Conseil Municipal, comme prévu.

2) Tarifs 2015 EHPAD :

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la dernière séance du Conseil Municipal et du CCAS, la municipalité n'est pas restée les bras ballants et a sollicité le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé pour organiser une réunion d'information et d'explication à l'attention des familles. Elle aura lieu le mardi 26 mai à 19 heures à la salle des fêtes. Les convocations vont partir sous peu.

3) Retour sur un an de mandat – Communication du Maire :

Le Maire souhaite faire un retour sur les faits marquants qu'il a retenus de sa première année de mandat.

« Il y a eu déjà l'absence de direction. Malgré toute la bonne volonté d'Eric CHANTEREAU et son investissement pour assurer l'intérim, il y a eu carence de poste pendant presque un an.

Au niveau juridique et administratif, en tant que nouveaux élus, on ne connaît pas toutes les spécificités et le cadre réglementaire de l'Action Publique Territoriale. Depuis novembre 2014, Etienne CUNY est arrivé et nous apporte toutes ses compétences, son professionnalisme, son savoir faire en la matière. Une commune n'est pas facile à gérer sans une telle personne.

. La première grande chose qui a été accomplie a été le regroupement de l'école sur le même site dès la rentrée de septembre. Un grand merci à Alexandrine DUCRET qui a pris cette affaire à bras le corps.

. Autre dossier : l'organisation du festival qui était sur les rails et qu'il fallait bien manager, juste après notre élection. Merci encore à Alexandrine DUCRET.

. Le réaménagement de l'EHPAD. Tous les résidents sont maintenant sur le site de la Clairie dans des locaux rénovés.

. L'extension de l'OTL et la réhabilitation des façades du complexe nautique
La toiture est dans un état critique ; il faut qu'on y remédie au plus vite. Une consultation pour la maîtrise d'œuvre va être lancée prochainement.

. La passée communale du lotissement du Breuil est réalisée.

. Un de nos engagements de campagne, l'ouverture d'un point d'accueil OTL à la Maison de La Bresse qui a prouvé son utilité puisque plusieurs milliers de visiteurs sont passés.

Mme Liliane MENGIN précise que les visiteurs viennent aussi pour les expositions et pas seulement pour une information.

. A l'automne, le lancement des travaux Grande Rue en vue de la réhabilitation de la rue des Galets et de la rue de la Gasse. Travaux arrêtés pendant l'hiver mais maintenant repris.

Le lotissement des balcons de la Rigue, gros chantier qui prend pas mal de temps au niveau des services et des élus

Par contre, on a découvert différents dossiers dont il n'avait pas été fait état lors de la passation de pouvoirs :

- contentieux pour un agent licencié dans lequel la commune risque fort d'être condamnée.
- Suivi contentieux prise d'eau Basse des Feignes.
- Dans le cadre des négociations pour la propriété des Feignes sous Vologne, on n'a jamais retrouvé la convention signée pour le passage des pistes de ski, on n'a qu'un projet.
- Le compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Maire n'était pas fait avant alors que c'est une obligation du CGCT.
- Plusieurs recommandations faites sur le rapport de la Cour Régionale des Comptes lors du précédent contrôle n'ont pas été suivies d'effet, notamment les conventions d'objectifs pour les associations qui perçoivent plus de 23 000 € par an de subvention : GASPC, La Bressaude, Crèche les P'tits Amis de Oui-Oui.
- L'approvisionnement sur créances de contentieux n'a pas été suivi d'effet.

Mme Liliane MENGIN affirme que le Conseil Municipal était au courant pour le litige de la Basse des Feignes,

Le Maire répond que l'information a été donnée pour le litige mais qu'il ne savait pas qu'un recours avait été déposé.

4) Remerciements :

de M. Johan POIROT pour le soutien apporté par le biais d'un mécénat sportif.

5) Soutien au Népal :

Le Maire signale que, lors de la prochaine séance, une proposition d'aide pour le Népal sera faite au Conseil Municipal.

6) Question déposée par le Groupe Minoritaire :

« Nouvelle gendarmerie à La Bresse » :

Ce dossier fait partie des dossiers laissés en cours d'achèvement par les élus de la précédente mandature, et transmis par Guy Vaxelaire lors du Conseil Municipal du 28 mars 2014. Jusqu'alors, il n'a jamais été traité ou abordé en séance de conseil municipal, voire même en commissions de travail.

Toutefois, nous avons pris connaissance par voie de presse, dans un article concernant la fermeture du PSIG de Travexin, que la brigade de La Bresse va être reconstruite.

Si vous pouviez nous en dire plus.

Le Maire confirme que lors de la passation de pouvoir, Guy VAXELAIRE lui a laissé un dossier à ce sujet. Il signale avoir repris contact avec la gendarmerie des Vosges : Le Colonel MARTIN s'est déplacé le 21 juillet à La Bresse et a juste demandé, compte tenu du changement de municipalité, qu'on lui adresse la même lettre que celle faite en février 2014 par la municipalité précédente, ce qui a été fait le 23 juillet 2014. Ce courrier confirme que la commune est disposée à assurer la maîtrise d'ouvrage d'un nouveau bâtiment destiné à la gendarmerie.

Depuis, le dossier est dans les mains de la Gendarmerie qui n'y a pas donné suite à ce jour. Il y a toute une structure et différents échelons à contacter.

*Mme Liliane MENGIN demande s'il y a eu proposition de lieu de construction.
Le Maire répond que pour l'instant ils n'en sont pas là ; les propositions antérieures tiennent toujours.*

M. Jérôme MATHIEU ajoute que le dossier n'est pas enterré mais entre dans le cadre de la réorganisation globale des services de gendarmerie qui est confrontée à des exercices budgétaires compliqués. La gendarmerie de Travexin notamment est appelée à disparaître.

7) Dotation Globale de Fonctionnement :

Mme Liliane MENGIN demande si le montant de la DGF est connu du fait que la commune est passée chef lieu de canton

Mme Maryvonne CROUVEZIER répond qu'elle n'a pas en tête les chiffres mais qu'ils seront communiqués lors du prochain conseil.

8) Informations de Le Maire :

- Recours des frères MARION

Le Maire signale avoir contacté l'EPFL –puisque la procédure est à leur nom- et donne lecture au Conseil Municipal de la réponse qu'il a reçue le 5 mai : « *Je vous confirme que MM. Marion ont épuisé toutes les voies de recours et qu'ils ne peuvent plus saisir ni la Cour de Cassation, ni le Conseil d'Etat.*

Pour la Cour Européenne de Justice, ils ont 4 mois pour former un recours »

Nous supposons qu'ils ont reçu l'arrêt de la Cour de Cassation le 4 mars, comme nous, donc la date butoir est le 4 juillet 2015. Le Maire informera le Conseil Municipal dès qu'il aura des nouvelles à ce sujet.

- Rencontre avec LABELLEMONTAGNE – REMY LOISIRS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec un avocat spécialisé dans les délégations de services publics.

Labellemontagne a remis un état des biens de reprise et de retour, déjà sollicité par la précédente municipalité. Il va être étudié pour voir si cela correspond bien aux termes de la DSP.

Par contre, un avenant interprétatif de la convention devra probablement être établi pour intégrer les parkings sud et de Belle-Hutte et les nouvelles activités estivales : il sera bien entendu soumis au Conseil Municipal.

- Autres questions

. M. Patrice PROST demande où en est la convention pour le sentier de Lispach :

Le Maire répond que pour l'instant le Conseil Départemental et le Conservatoire des Sites ne nous ont pas proposé de convention.

M. Raymond MARCHAL ajoute qu'elle ne pourra être établie que lorsque l'accord des agriculteurs qui exploitent les parcs aura été obtenu. La réponse de la Ferme auberge de Breitzhousen est notamment attendue.

Une réunion a eu lieu sur site avec les 3 exploitants concernés pour éviter tout problème.

Il est rappelé que les travaux sont pris en charge à 100 % par le Conseil Départemental et ne sont pas soumis à appel d'offres.

. Avant de clore la séance, le Maire informe enfin le Conseil Municipal qu'il a été saisi par M. Humbert d'une demande de démenti des propos tenus par M. Raymond MARCHAL au sujet du projet de parking déporté du Pont de Blanchemer lors de la séance du 30 mars et repris dans le compte rendu.

Il ajoute qu'il n'a pas à censurer les paroles de qui que ce soit, M. MARCHAL n'ayant visé personne en particulier. Il estime n'avoir pas de démenti à effectuer.

. Le Maire donne ensuite la parole à Mme Alexandrine DUCRET pour faire un point sur l'organisation du festival de sculpture :

« Le Festival de sculpture se déroule très bien, sous le soleil. Il y a eu un public important le week-end dernier. La maison de La Bresse a comptabilisé 500 personnes dimanche ».
L'exposition de Martine CASSAR est très belle avec des œuvres magnifiques.
La boutique existe toujours à la Maison de La Bresse.
On note quelques nouveautés sur le site, notamment la possibilité de se restaurer pour les personnes de passage.
L'association des commerçants de Gérardmer nous a prêté gracieusement des chalets pour les buvettes.
L'espace est convivial.
L'activité créa-jeunes a débuté aujourd'hui; les enfants ont réalisé de jolies choses exposées tout autour de la patinoire.
On investit aussi la halle des congrès avec une exposition sur le chocolat ; des élèves du Lycée de Gérardmer réaliseront une sculpture en chocolat samedi.
Un atelier d'émaux sur cuivre est également présent sur le site.
Il est prévu aussi des animations de rue le long du quai des Iranées.
Ne pas oublier, mercredi soir, le repas concert avec le Jazz Friends Orchestra de l'Orchestre d'Harmonie Jeanne d'Arc. »

Le Maire remercie et félicite Mme Alexandrine DUCRET qui déploie une grande énergie pour la réussite du festival.

Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h34.

La prochaine séance est fixée au **lundi 22 juin 2015 à 20 h.**

La Secrétaire de séance,
Chloé LEDUC

Le Maire,
Hubert ARNOULD